

CONFERENCE ON DISARMAMENT

CD/PV.452
29 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 29 mars 1988, à 10 heures

Président : M. Paul Joachim von Stülpnagel
(République fédérale d'Allemagne)

GE.88-60955/1387N

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 452ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence va entamer maintenant l'examen du point 6, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", et du point 7, intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Hongrie, de la Birmanie, du Japon, de la Suède et de la République démocratique allemande.

Je donne la parole au premier orateur, le représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Meiszter.

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je m'exprime depuis que vous assurez la présidence, je me trouve dans la situation privilégiée de pouvoir vous féliciter non seulement de votre accession à cette fonction, mais aussi du fait que vous avez déjà accompli le plus gros du travail à réaliser ce mois-ci. Je tiens à vous dire à quel point ma délégation apprécie votre manière équilibrée et sérieuse de diriger nos travaux et les efforts que vous avez déployés pour qu'ils avancent, y compris sur les points hautement prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence. D'un point de vue égoïste aussi, mais je pense que tous ici me comprendront, j'apprécie vos efforts - qui ont été couronnés de succès - pour pousser de l'avant notre tâche. Je tiens par ailleurs à exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rose, qui s'est acquitté avec beaucoup de compétence de son rôle de Président de la Conférence pour le mois de février et a jeté les bases d'un travail efficace pour la session en cours. Je voudrais aussi saisir l'occasion qui m'est donnée de saluer amicalement les collègues qui depuis peu ont grossi nos rangs, l'Ambassadeur Marchand du Canada, l'Ambassadeur Elaraby de l'Egypte, l'Ambassadeur Azikiwe du Nigéria et l'Ambassadeur Solesby du Royaume-Uni. Je les assure de la coopération sans réserve de ma délégation et de moi-même dans l'exercice de leurs responsabilités et je leur souhaite tout le succès possible dans leurs travaux ainsi qu'un agréable séjour à Genève.

Dans la première partie de mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais aborder le point 4 de notre ordre du jour, relatif aux armes chimiques. Ma délégation note avec satisfaction que des négociations intensives se sont poursuivies et que des progrès substantiels ont été enregistrés surtout au cours des deux dernières années, touchant différentes parties du texte provisoire de la Convention sur les armes chimiques. Nous avons noté avec plaisir que le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Sujka de la Pologne, avait, pendant les deux premiers mois de la session de printemps de la Conférence, abordé avec ambition et compétence la poursuite des travaux. Tout en lui souhaitant beaucoup de succès, je voudrais l'assurer ainsi que ses assistants, MM. Andrej Cima de la Tchécoslovaquie, Pablo Macedo du Mexique et Sadaaki Numata du Japon, que ma délégation n'épargnera aucun effort pour les aider dans l'accomplissement de leur importante tâche.

(M. Meiszter, Hongrie)

Tout en prenant acte avec satisfaction des progrès considérables enregistrés, ma délégation ne peut que s'inquiéter du ralentissement des négociations intervenu au cours des quelques derniers mois. Cette situation contraste avec les engagements politiques énergiques, maintes fois répétés dans cette salle, en faveur d'une conclusion rapide de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous félicitons de la détermination des représentants de haut niveau des gouvernements qui ont parlé à la session de printemps de la Conférence du désarmement et nous espérons que l'engagement politique ferme qu'ils ont pris de faire progresser et aboutir rapidement les négociations aura une influence positive sur le travail concret de tous les jours.

Nous sommes conscients que, en dépit des résultats importants obtenus à ce jour, il reste encore beaucoup à faire. Ma délégation souhaiterait toutefois que l'on insistât moins sur le nombre de problèmes et de difficultés auxquels on se heurte encore et que l'on fît davantage de propositions concrètes pour en accélérer la solution. De ce point de vue, nous estimons que l'initiative prise par le Président du Comité spécial de tenir des consultations officieuses sur les dispositions finales de la Convention est un élément positif. Une série de questions de nature différente touchant à ce domaine n'ont été que partiellement étudiées jusqu'ici et nécessitent encore un gros travail de rédaction. Je me permettrai d'énumérer celles que ma délégation juge particulièrement importantes.

- 1) Le lien entre la Convention sur les armes chimiques et d'autres traités internationaux, notamment le Protocole de Genève de 1925, en accordant une attention particulière aux réserves apportées à celui-ci;
- 2) L'entrée en vigueur de la Convention et la question de savoir comment et par quels moyens assurer à cet instrument la plus large adhésion possible;
- 3) La question de savoir s'il est nécessaire de disposer d'une procédure d'amendement simple ou plus élaborée, tenant compte de la structure complexe de la Convention.

Nous nous félicitons une fois de plus des travaux sérieux qui ont été engagés dans ce domaine et nous espérons que ces questions ainsi que le problème toujours en suspens de la "juridiction et du contrôle" continueront d'être débattus.

Tout le monde semble s'accorder pour dire que, sans transparence, volonté politique et confiance, les travaux sur une interdiction globale et complète des armes chimiques ne sauraient être menés à bien. Le ministre hongrois des affaires étrangères, M. Varkonyi, a souligné dans son intervention du 4 février que la transparence concernant les données touchant à la Convention sur les armes chimiques a contribué au renforcement de la confiance.

Le Gouvernement hongrois, fermement convaincu que la transparence, si elle se traduit par des actes concrets, est le meilleur moyen d'accroître la confiance, a décidé d'informer la Conférence de la fabrication en Hongrie de certains produits chimiques qui entrent dans le cadre de la Convention ainsi que du nombre d'installations de fabrication de ces produits. Ma délégation a été heureuse d'apprendre que notre initiative avait été bien accueillie par les autres membres. Nous nous félicitons également des propositions faites

(M. Meiszter, Hongrie)

récemment par l'Union soviétique sur l'échange multilatéral de données et les autres mesures de renforcement de la confiance contenues dans la déclaration du 18 février 1988 du vice-ministre des affaires étrangères, M. Petrovsky, et dans le Mémoire joint à cette déclaration.

Dans le même temps nous sommes conscients du fait qu'on ne saurait s'attendre à ce que tous les Etats fournissent toutes les données - notamment celles concernant la fabrication de produits chimiques à des fins autorisées - dans le cadre d'un échange multilatéral préliminaire. Si nous considérons que ce genre d'échange est hautement souhaitable, nous estimons qu'il n'est possible que sur une base strictement volontaire. Cet échange multilatéral de données sur les armes chimiques pourrait être considéré, selon nous, comme un ensemble de séries d'informations fournies unilatéralement.

Si nous faisons preuve de souplesse et comprenons les difficultés que certains Etats peuvent rencontrer pour fournir des données concernant la fabrication de produits chimiques à des fins civiles, nous avons en revanche peine à admettre qu'on invoque des difficultés de cet ordre pour les déclarations sur la possession ou la non-possession d'armes chimiques ou d'installations de fabrication d'armes chimiques. Ma délégation espère sincèrement que le nombre, espérons-le croissant, d'Etats désireux de fournir ces informations créera un climat constructif de nature à renforcer la confiance entre les participants et contribuera à accélérer les travaux sur l'interdiction des armes chimiques.

Je me permets de rappeler que le ministre hongrois des affaires étrangères, M. Varkonyi, dans son intervention du 4 février, avait informé la Conférence du désarmement que la Hongrie fabriquait, à des usages civils, deux des précurseurs clefs d'armes chimiques : des produits chimiques contenant une liaison P-méthyle et/ou P-éthyle, dans une installation; des esters méthyliques et/ou éthyliques de l'acide phosphoreux, dans trois installations. A la suite de cette communication, je voudrais apporter de nouvelles informations sur les quantités de ces produits chimiques qui ont été fabriquées en 1987 :

- Composés contenant une liaison P-méthyle et/ou P-éthyle :
sur 1 067 tonnes produites, 142 ont été utilisées pour la consommation nationale et 925 exportées.
- Esters méthyliques et/ou éthyliques de l'acide phosphoreux :
sur 521 tonnes produites, 253 ont été utilisées pour la consommation nationale et 297 exportées (la différence dans les totaux est due à un reliquat de stocks de l'année précédente).

Les produits chimiques inscrits au tableau 3 ne sont pas fabriqués en Hongrie à l'heure actuelle. Toutefois nous importons les trois composés indiqués ci-après :

- trichlorure de phosphore : il est prévu d'en importer 3 500 tonnes en 1988 (en provenance de l'URSS);
- phosphite de triméthyle : il est prévu d'en importer 600 tonnes;

(M. Meiszter, Hongrie)

- phosphite de diméthyle : il est prévu d'en importer 1 200 tonnes.

Les deux derniers composés sont achetés à des pays occidentaux.

Dans la deuxième partie de mon intervention je voudrais m'arrêter sur un autre sujet, à savoir l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Bien qu'il n'ait pas été prévu de temps dans le Programme de travail pour l'examen de cette question, elle a été abordée à diverses reprises par plusieurs représentants; elle est également étudiée par le Groupe des 7 aux travaux duquel j'ai l'honneur de participer avec quelques collègues. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui va bientôt avoir lieu s'intéressera sans doute de près à ce problème; peut-être les représentants dont j'ai parlé s'attachent-ils déjà à en traiter en vue de la session extraordinaire. Je suis pour ma part dans ce cas.

Les résultats de la Conférence du désarmement ne peuvent laisser personne indifférent, puisque aussi bien sont en jeu des questions graves de sécurité nationale et internationale. Notre ministre des affaires étrangères, qui a récemment pris la parole ici, s'est arrêté longuement sur ce point. Permettez-moi de rappeler un passage de son intervention où il est dit que les succès ou les échecs de la Conférence du désarmement traduisent "le degré de compréhension susceptible d'être atteint dans les questions de politique en matière de sécurité". Selon moi, chaque fois que nous abordons les questions liées à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, nous devrions tenter d'élaborer des procédures qui contribuent à accroître cette compréhension.

Comme nous le savons, la Conférence du désarmement fonctionne sur la base du consensus. C'est là une règle qui devrait être maintenue pour les décisions concernant la sécurité internationale, la sécurité nationale des Etats ou les questions de désarmement, et nul ne devrait être autorisé à en mésuser. A cet égard, je partage totalement le point de vue maintes fois exprimé et selon lequel le consensus devrait être un outil pour chercher à s'entendre et non quelque chose derrière quoi se réfugier.

Le problème se pose essentiellement lorsqu'il s'agit de mettre sur pied des organes subsidiaires ou d'élaborer des mandats pour ceux-ci; on parle alors souvent de questions de procédure. Quiconque appartient à notre profession sait parfaitement bien que toute question politique peut aisément se traduire ou s'exprimer en termes de procédure. L'histoire diplomatique regorge d'exemples à cet égard. Le fait que nous ne trouvions pas de solution en pareils cas ne signifie pas que nous soyons enlisés dans des questions de procédure mais tout simplement qu'il reste à l'arrière-plan des problèmes politiques non résolus. La solution n'est alors en aucun cas d'augmenter la pression ou la confrontation mais plutôt de multiplier de bonne foi les efforts pour trouver une solution que tous puissent accepter.

On peut à juste titre se demander si l'élaboration d'un mandat est une question de procédure. A tout le moins, j'hésiterais à répondre que oui. Je suis d'avis que les organes internationaux traitant des questions de désarmement ne peuvent échapper à ce genre de problèmes et doivent les

(M. Meiszter, Hongrie)

résoudre. Mais je voudrais affirmer avec la même énergie que l'examen de ces questions ne doit pas se substituer à des travaux de fond. Il faut trouver des procédures qui aident à résoudre ces problèmes; c'est chose possible. Un examen de fond, par des organes subsidiaires, de tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement serait sans aucun doute utile. Les tâches spécifiques assignées aux organes subsidiaires devraient être fonction des besoins et des possibilités existantes et pourraient être définies en gros dans les programmes de travail correspondants.

Dans cet ordre d'idées, je suis amené à m'interroger sur l'efficacité et la durée des sessions, aspect qualitatif et aspect quantitatif d'une seule et même question. Le Comité des ministres des affaires étrangères de l'Organisation du Traité de Varsovie, réuni à Prague, a fait plusieurs propositions dans ce sens connues de tous les membres de la Conférence. Je ne les répéterai donc pas et me bornerai à vous livrer quelques réflexions sur le sujet.

Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire et possible d'accroître le temps consacré aux sessions de la Conférence du désarmement, je fais une distinction nette entre le fait d'intensifier et de rendre plus efficaces ses travaux et celui de prolonger la durée de ses sessions. La dernière chose est facile à réaliser sans que l'efficacité des travaux s'en ressente de manière tangible. Voilà qui est à éviter à tout prix. Ce qui importe, ce n'est pas tant la durée des sessions que ce qu'on y fait et comment on le fait. Une importante réorganisation des travaux est inévitable. A cet égard, permettez-moi de rappeler notre proposition selon laquelle, pour rationaliser et rendre plus efficaces nos travaux, il serait utile que le débat général au début des sessions soit réduit à deux ou trois semaines et que les travaux de fond se poursuivent ensuite dans les organes subsidiaires où les délégations, secondées par des experts, pourraient entreprendre des négociations réellement consacrées aux problèmes de fond. Cela nécessiterait bien sûr un gros travail de coordination et procéder de la sorte n'empêcherait pas de tenir des séances plénières chaque fois que l'exigerait l'avancement des travaux.

Tout cela pourrait être réalisé sans enfreindre le règlement intérieur. L'article 20 stipule que "la Conférence se réunit en séance plénière selon un calendrier à convenir", et non pas que l'actuelle organisation des travaux est la seule possible. Peut-être y va-t-il d'une bonne formule, mais ce n'est pas nécessairement la meilleure.

La question de l'ordre du jour a été soulevée également lors des échanges de vues qui ont eu lieu. Comment l'améliorer? Le "décalogue" et l'ordre du jour de la Conférence du désarmement ont été établis il y a presque une décennie. Si l'un comprend, selon nous, toutes les tâches susceptibles d'être confiées à la Conférence du désarmement, l'autre, l'ordre du jour, pourrait avoir besoin de quelques retouches vu les faits nouveaux intervenus dans les relations internationales. Les points IV, V et VI traitent de questions touchant, d'une manière ou d'une autre, au domaine des armes classiques. Inscrire la question du désarmement classique à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement serait, à notre sens, une mesure bienvenue, mais formuler concrètement en quoi consiste la tâche est essentiel. Cette tâche

(M. Meiszter, Hongrie)

doit être bien adaptée à la nature de la Conférence du désarmement. Il est grand temps d'accorder plus d'attention au développement des nouvelles technologies militaires. Il serait tout à fait plausible d'ajouter ce point aux questions nucléaires hautement prioritaires qui sont déjà inscrites à l'ordre du jour.

La question de la composition de la Conférence et de la participation des Etats à ses travaux est très importante. On peut y voir une question de procédure; or elle a une signification politique profonde.

Le Comité des ministres des affaires étrangères de l'Organisation du Traité de Varsovie a, lors de sa réunion de Prague, émis l'opinion que la Conférence du désarmement "pourrait devenir un organe universel permanent de négociation sur le désarmement". Selon moi, il est évident que cela ne peut et ne doit se faire du jour au lendemain. Toutefois, nous estimons que les mesures prises dans ce domaine devraient s'orienter sur cette voie.

Au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, on reconnaît la "nécessité persistante de disposer d'un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, de dimension limitée". La composition de la Conférence a été déterminée étant entendu qu'on la "réexaminerait à des intervalles réguliers". Dix années se sont écoulées depuis cette première session extraordinaire, sans qu'il y ait eu de réexamen.

Les avantages d'un forum de dimension limitée sont évidents. Toutefois, ce qu'on entend au juste par "dimension limitée" reste à voir. Dans les négociations entre Etats souverains, la principale considération devrait toujours être d'obtenir l'assentiment du plus grand nombre possible d'Etats.

C'est un lieu commun de dire que la cause du désarmement est celle de tous les Etats et qu'il est du devoir et de l'intérêt vital de chacun de la promouvoir. La Conférence du désarmement traite de questions touchant directement à la sécurité nationale des Etats. Dans certains cas, par exemple celui des armes chimiques, on est en train de définir des obligations qui impliqueront la destruction de matériel militaire et l'acceptation d'un système de vérification intrusif. Tous les Etats directement concernés et qui seront touchés devraient-ils avoir leur mot à dire dans l'élaboration des obligations qu'ils seront censés assumer ? Sans aucun doute, oui.

Nous estimons que la pratique actuelle est inutilement compliquée et qu'elle ne garantit pas la libre participation des Etats non membres. Selon nous, la Conférence du désarmement devrait être ouverte à la participation d'un plus grand nombre d'Etats. Ce n'est pas à dire que les quelque 160 pays que compte le monde souhaiteraient en faire immédiatement partie.

La relation entre une participation élargie et l'efficacité est une autre question. L'expérience montre que participation élargie et efficacité moindre ne vont pas nécessairement de pair. On peut citer, à titre d'exemple, les différentes conférences d'examen à l'issue desquelles ont été publiés des documents finals adoptés par consensus ou bien les accords négociés sur les mesures de confiance, et l'on pense à cet égard au Groupe d'experts des armes

(M. Meiszter, Hongrie)

bactériologiques. La Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a réussi à élaborer une convention, pour limitée qu'en soit la portée.

Si l'on en vient à la situation actuelle concernant la question de la composition de la Conférence, on se rappellera que les Etats membres s'étaient accordés pour dire que la seule voie possible était l'élargissement. En 1983, la décision a été prise d'admettre quatre Etats de plus. C'était il y a cinq ans. Des changements importants sont intervenus dans les relations internationales, ces dernières années. La nouvelle approche gagne du terrain, et de plus en plus d'Etats s'intéressent aux questions qui font l'objet des négociations sur le désarmement. Les demandes d'adhésion excèdent aujourd'hui de loin les possibilités offertes par la proposition d'étendre à quatre Etats de plus la composition de la Conférence. Même cette décision, et c'est un obstacle majeur, s'est avérée impossible à appliquer. Cela était dû à des considérations politiques; le fait n'en demeure pas moins. Nous ne voyons d'autre solution que celle de prévoir la participation pleine et entière à la Conférence du désarmement de tous les Etats désireux et capables de contribuer à ses travaux.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président. Je donne la parole au représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur U Tin Tun.

U TIN TUN (Birmanie) (traduit de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi et pour ma délégation de vous voir présider la Conférence du désarmement pendant le mois de mars. Permettez-moi de vous exprimer ma sincère admiration pour les remarquables qualités de diplomate et le grand professionnalisme dont vous avez fait preuve tout au long de ce mois.

Nous voudrions aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rose, de la République démocratique allemande, pour la manière louable et efficace avec laquelle il a guidé les travaux de la Conférence du désarmement au cours du premier mois de sa session de 1988.

Ma délégation se joint aux autres pour exprimer, par l'intermédiaire de la délégation du Royaume-Uni, nos très sincères condoléances et notre profonde sympathie à la famille du regretté Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Cromartie. Ses qualités personnelles et son dévouement à la cause du désarmement resteront longtemps gravés dans nos mémoires.

Puis-je aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à MM. les Ambassadeurs de Montigny Marchand du Canada, Elaraby de l'Egypte, Azikiwe du Nigéria, Sujka de la Pologne, Solesby du Royaume-Uni et Naseri de la République islamique d'Iran, avec qui je me réjouis de collaborer étroitement.

(U Tin Tun, Birmanie)

L'année 1987 a été marquée par des faits importants dans les négociations bilatérales américano-soviétiques sur le désarmement nucléaire. La signature, le 8 décembre 1987, du Traité FNI par le Président Reagan des Etats-Unis et le Secrétaire général Gorbatchev de l'Union soviétique a constitué un événement historique. C'est un pas dans la bonne direction, qui mérite d'être universellement salué et qui est encourageant. Il s'agit là du premier accord jamais conclu sur l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires, alors que les accords bilatéraux antérieurs se bornaient à l'établissement de plafonds pour les armes nucléaires stratégiques. En ce sens, le progrès est véritablement décisif. La triste vérité n'en demeure pas moins que le nombre des ogives nucléaires qui seront éliminées au titre du Traité FNI ne représente qu'une petite fraction de l'arsenal nucléaire des deux grandes puissances. Il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir au désarmement nucléaire.

Il est clairement dit au paragraphe 48 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que, s'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale.

En signant le Traité FNI, les deux grandes puissances ont fait un premier pas pour s'acquitter d'une partie de cette responsabilité spéciale. Nous pensons que les deux grandes puissances ne devraient pas tarder à franchir de nouvelles étapes dans cette voie. Nous espérons de tout coeur que l'impulsion donnée par la signature du Traité FNI ne faiblira pas et que les négociations bilatérales qui commencent actuellement sur la réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques des deux grandes puissances produiront très rapidement des résultats positifs.

Dans environ deux mois, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement s'ouvrira à New York. Il s'agit là d'une tribune internationale de la plus haute importance. Nous y ferons le bilan de nos réalisations passées et de la situation actuelle pour définir notre programme d'action futur dans le domaine du désarmement. Nous devons tous faire de notre mieux pour que cette troisième session extraordinaire soit couronnée de succès.

Le domaine dans lequel les négociations de la Conférence du désarmement sont le plus avancées est celui des armes chimiques. La Conférence a déjà déblayé bien du terrain dans ses négociations sur une interdiction globale des armes chimiques et une convention sur les armes chimiques est maintenant en vue. Pourtant, le but nous échappe encore. Les efforts pour mettre au point le projet de convention sur les armes chimiques se sont quelque peu ralentis, ces derniers temps. Or, la communauté internationale s'attend que nous accomplissions avec diligence notre mission, qui est de mener à bien rapidement la négociation d'une convention sur les armes chimiques. Il est impératif que nous redoublions d'efforts pour nous acquitter de cette mission dans les meilleurs délais.

(U Tin Tun, Birmanie)

Le Groupe des 21, par le truchement de son coordonnateur pour la question, l'Ambassadeur Ekéus de la Suède, a fait une déclaration sur les armes chimiques à la séance plénière du 8 mars 1988. Cette déclaration reflète les préoccupations des membres du Groupe, y compris de ma propre délégation, qui estime elle aussi que les demi-mesures et les arrangements provisoires ne font que retarder la conclusion d'un accord sur une interdiction complète de toutes les armes chimiques. Nous sommes nous aussi d'avis que toutes les armes chimiques, et non pas seulement certaines, devraient être détruites; que toutes les installations de fabrication d'armes chimiques, et non pas seulement certaines, devraient être détruites et que toute la production d'armes chimiques et non pas seulement une certaine partie de cette production devrait être interdite. A cette fin, les Etats membres de la Conférence du désarmement ne devraient épargner aucun effort pour parvenir le plus rapidement possible à la conclusion d'une convention non discriminatoire, globale, efficace et dont la mise en oeuvre serait vérifiable sur l'interdiction de toutes les armes chimiques.

Une pratique dont on ne peut que se féliciter est en train de s'imposer à la Conférence du désarmement. Je veux parler de la pratique en vertu de laquelle un nombre croissant d'Etats membres déclarent s'ils possèdent ou non des armes chimiques. C'est là une démarche constructive, digne d'Etats membres du seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement activement engagé dans la négociation d'une interdiction complète des armes chimiques. Nous invitons vivement les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à suivre l'exemple donné.

La Birmanie ne possède pas d'armes chimiques. Elle n'en met pas au point, n'en produit pas, n'en stocke pas, n'en utilise pas et n'a pas l'intention de le faire à l'avenir. Sa position sur cette question est claire et sans ambiguïté. La Birmanie n'a cessé d'exprimer son opposition à la mise au point, à la fabrication, au stockage et à l'utilisation de ces armes horribles de destruction massive dans diverses tribunes internationales - que ce soit dans cet auguste organe de la Conférence du désarmement, à l'Assemblée générale des Nations Unies ou à la première Commission de l'Assemblée générale. Elle a aussi appuyé toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux armes chimiques. Elle a signé la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Elle l'a fait dans l'espoir que cela déboucherait rapidement sur la conclusion d'une convention interdisant de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques. Aussi mon pays est-il parmi ceux qui souhaitent ardemment qu'une convention sur les armes chimiques soit conclue le plus vite possible. Il a toujours appuyé et continuera d'appuyer toutes les tentatives visant à obtenir sans tarder une interdiction globale et complète des armes chimiques.

Ma délégation se félicite du rétablissement, au début de ce mois, du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle se félicite aussi que ce Comité spécial ait maintenant adopté son programme de travail et entamé sérieusement ses travaux de fond.

(U Tin Tun, Birmanie)

L'importance primordiale de cette question, qui comporte deux aspects fondamentaux - l'aspect technique et l'aspect politico-juridique - est unanimement reconnue. Pour traiter de l'aspect technique, les compétences des experts scientifiques nous seront très utiles; aussi ma délégation appuie-t-elle la proposition de créer un groupe d'experts chargé de fournir une assistance technique à la Conférence du désarmement sur le point 5 de l'ordre du jour.

Le début de la session de 1988 de la Conférence du désarmement a été marqué par le rétablissement du Comité spécial chargé d'élaborer des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Toutefois, peu de progrès ont été enregistrés dans les travaux de ce Comité. C'est que les positions des quatre grandes puissances nucléaires restent inchangées. La proposition présentée par le Nigéria à la session de 1987 de la Conférence du désarmement constitue une base de discussion utile. Elle mériterait d'être étudiée plus avant et de manière plus approfondie.

Le Comité spécial des armes radiologiques a constitué, comme l'an dernier, deux groupes de contact dont chacun travaille sur un des deux aspects de la question des armes radiologiques. Ma délégation a une attitude souple vis-à-vis de la méthode utilisée pour traiter les deux volets du problème. Nous espérons que le Comité spécial et ses deux groupes de contact pourront accomplir un travail constructif au cours de la présente session de la Conférence du désarmement.

Le Comité spécial sur le Programme global de désarmement s'est attaqué à son lourd calendrier de travail. Nous espérons sincèrement qu'il parviendra sans trop de difficulté à mettre au point le projet de Programme global de sorte que celui-ci puisse être soumis à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Cette année, la Conférence du désarmement a pu rétablir cinq comités spéciaux sur les points 4 à 8 de son ordre du jour. Toutefois, elle se trouve dans l'incapacité de créer des comités spéciaux sur des questions importantes de son ordre du jour ayant trait au nucléaire : les points 1, 2 et 3. Des négociations bilatérales entre les deux grandes puissances se poursuivent activement sur chacune de ces trois questions, à savoir les essais nucléaires, la réduction des armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire. On peut regretter que, pendant ce temps, la seule tribune de négociation mondiale dans le domaine du désarmement reste dans l'impasse pour des questions de procédure et se trouve dans l'impossibilité d'engager des négociations sérieuses sur ces points importants de l'ordre du jour. Est-il besoin de rappeler à cet égard la position fondamentale de ma délégation qui réclame l'établissement de comités spéciaux, dotés de mandats appropriés et adéquats, sur chacun de ces trois points de l'ordre du jour.

Nos tentatives, depuis 1984, pour arriver au consensus sur un projet de mandat pour le Comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires", n'ont encore pas porté de fruits. La Conférence ne devrait pas se perdre dans ces questions de procédure; il faudrait qu'elle établisse un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, avec un mandat approprié.

(U Tin Tun, Birmanie)

Avec la signature du Traité FNI par les Etats-Unis et l'Union soviétique, la glace est maintenant rompue dans les négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire. Aucun progrès comparable n'est malheureusement enregistré dans la tribune multilatérale de négociation qu'est la Conférence du désarmement. Nous devrions maintenant jeter un regard neuf sur des arrangements de procédure qui permettraient de traiter le point 2 de l'ordre du jour à la lumière de l'important événement auquel ont donné lieu les négociations bilatérales américano-soviétiques.

Le point 3 de l'ordre du jour : "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées" est l'un des points primordiaux figurant à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. De l'avis de ma délégation, ce point qui est de la plus haute importance n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. La Conférence devrait trouver les moyens d'en traiter efficacement.

Cette année marque le dixième anniversaire de la Conférence du désarmement sous sa forme actuelle. Le bilan des activités de la Conférence durant cette décennie n'est pas très encourageant. Alors que les organes précédents avaient réussi à produire quelques accords concrets sur la limitation des armements et le désarmement, la Conférence du désarmement n'a encore rien d'aussi concret à offrir à son actif. Pour lui rendre justice, il est vrai qu'elle s'achemine maintenant vers la conclusion d'une convention sur les armes chimiques; mais il nous reste encore à franchir une dernière étape avant d'atteindre cet objectif final et nous ne devons pas oublier que cette dernière étape peut s'avérer riche en défis et très difficile. Il nous faut nous mobiliser derechef en faveur des négociations multilatérales sur le désarmement et redoubler d'efforts afin d'obtenir des résultats plus concrets et plus positifs dans nos négociations ici même, à la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Birmanie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président. Je donne la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Yamada.

M. YAMADA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je saisis l'occasion qui m'est donnée de vous adresser les félicitations les plus sincères de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Conférence en ce mois important qu'est mars. Nous avons pleinement confiance en vos talents diplomatiques et en vos qualités d'animateur et, depuis quatre semaines, vous nous avez donné maints exemples de maestria dans la conduite de nos travaux.

Je voudrais maintenant, en ma qualité de coordonnateur du Groupe occidental pour ce mois-ci, faire une brève déclaration au nom des membres du Groupe.

Comme l'a déclaré l'Ambassadeur d'Italie au nom du Groupe des pays occidentaux à la 439ème séance plénière, le 11 février dernier, le Groupe occidental continue d'accorder un rang de priorité élevé à la conclusion dans les meilleurs délais d'une convention efficace, vérifiable et globale sur l'interdiction complète des armes chimiques.

(M. Yamada, Japon)

Le groupe de pays que je représente aujourd'hui est donc horrifié d'apprendre que des armes chimiques ont été massivement utilisées dans la guerre Iran-Iraq, causant des pertes lourdes et tragiques, en particulier au sein de la population civile.

Le Groupe des pays occidentaux condamne vigoureusement et sans réserve ces agissements et appelle instamment toutes les parties à respecter le Protocole de Genève de 1925 et les autres normes du droit international.

Ici s'achève la déclaration du Groupe occidental. Reprenant la parole au nom de ma délégation, je voudrais dire quelques mots d'adieu à l'adresse de l'Ambassadeur Tarmidzi de l'Indonésie, qui va nous quitter dans moins d'un mois. J'ai eu avec l'Ambassadeur des liens des plus chaleureux au cours de son assez bref séjour ici. Je lui souhaite tout le succès possible dans le poste important qu'il va occuper à New York et je me réjouis à l'idée de pouvoir travailler de nouveau en étroite collaboration avec lui lorsque je me rendrai là-bas pour les réunions de l'Organisation des Nations Unies.

Je m'étais préparé à faire mes adieux à un autre de nos collègues, qui lui aussi représente un grand pays d'Asie et qui devait prendre congé de nous dans trois jours. J'ai eu le plaisir d'apprendre que le Gouvernement indien était revenu sur sa décision et ma délégation est ravie à la pensée qu'elle pourra continuer à travailler avec l'Ambassadeur Teja, en particulier au moment de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui va avoir lieu à New York, et en juillet, mois où l'Ambassadeur présidera ici la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration et aussi des mots aimables qu'il a adressés au Président. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Ekéus.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Les nouvelles qui nous parviennent du village de Halabja attestent le fait que des armes chimiques ont été employées sur une vaste échelle contre une population civile sans protection.

La Suède condamne le recours aux armes chimiques, qui constitue une violation flagrante du droit international.

Les enquêtes faites dans le passé par des équipes d'experts de l'ONU sur des cas d'utilisation d'armes chimiques ont démontré que l'Iraq s'est indubitablement rendu coupable de guerre chimique à plusieurs reprises, contrevenant ainsi aux dispositions du droit international.

Le Protocole de Genève de 1925 consacre les règles reconnues du droit international concernant l'interdiction de la guerre chimique. L'attaque contre Halabja, qui constitue une violation flagrante tant de ce Protocole que du droit international coutumier, devrait être condamnée universellement.

(M. Ekéus, Suède)

En outre, le recours aux armes chimiques contre Halabja a causé des souffrances indicibles et semé la mort dans la population civile, où l'on compte de nombreuses victimes parmi les femmes et les enfants. Cette attaque constitue donc une violation grave des règles humanitaires générales établies par le droit de la guerre.

La violation du Protocole de Genève de 1925 est contraire au principe fondamental suivant lequel les Etats doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de traités et d'autres instruments internationaux ayant force juridique obligatoire auxquels ils sont parties.

Il faut à présent que la Conférence du désarmement réagisse en intensifiant les négociations relatives à une convention sur une interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction, afin d'achever l'élaboration du projet dans les meilleurs délais. Tout retard dans les négociations aurait pour seul effet d'éloigner le jour où il sera possible de prendre des mesures internationales efficaces pour empêcher de nouvelles utilisations et la prolifération de l'arme chimique.

La tragédie survenue à Halabja doit inciter la communauté internationale à rendre pleinement efficace l'interdiction existante du recours aux armes chimiques en négociant et en mettant en vigueur une convention complète et universelle interdisant à jamais toutes les armes chimiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Au nom d'un groupe de pays socialistes, je tiens à déclarer ce qui suit :

Nous sommes résolument en faveur du respect strict de l'interdiction d'utiliser des armes chimiques qui est énoncée dans le Protocole de Genève de 1925. Nous condamnons vigoureusement toute action contraire aux principes et objectifs de ce Protocole, quel que soit le camp d'où elle émane.

Nous craignons que l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit du Golfe ne conduise à la prolifération de ces armes, qu'elle n'affaiblisse l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques, et qu'elle ne sache les efforts visant à interdire complètement ces armes.

Nous souscrivons à l'appel lancé aux deux parties en cause par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elles fassent preuve du maximum de modération et qu'elles appuient les efforts déployés à l'échelon international pour arriver à un règlement pacifique du conflit.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Nous estimons qu'il est essentiel d'accélérer l'élaboration d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques et nous sommes résolus à faire, avec les délégations participant aux négociations, tous les efforts nécessaires pour atteindre cet objectif.

Il faut le plus rapidement possible bannir toutes ces armes dont l'existence remplit d'horreur.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration. Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des République socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Le représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose, vient d'exprimer au nom d'un groupe de pays socialistes, dont l'Union soviétique, notre réaction devant l'utilisation d'armes chimiques qui se serait produite récemment. Je tiens à ajouter ce qui suit à ce que l'Ambassadeur a dit sur ce sujet :

La nouvelle d'un recours massif aux armes chimiques contre l'Iran, qui aurait fait de nombreuses victimes parmi la population civile, suscite de vives inquiétudes en Union soviétique. Pour l'instant, les faits rapportés n'ont pas encore été confirmés par une évaluation internationale objective, mais s'ils sont avérés, alors nous serons confrontés à des actes qui constituent une violation du Protocole de Genève de 1925 et qui, de l'avis de l'Union soviétique, méritent d'être énergiquement condamnés. Le Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques doit être respecté par tous les Etats qui y sont parties. Nul ne peut admettre qu'il soit violé, et aucune considération ne saurait justifier qu'on en viole les dispositions. Cela s'applique aussi bien aux parties au conflit en question. L'Union soviétique condamne tout recours aux armes chimiques violant cet instrument et continuera à le faire, quelles que soient les parties en cause et les circonstances dans lesquelles il y a eu violation du Protocole.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. MASHADI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement informer cet auguste organe que trente des personnes blessées par des armes chimiques iraqiennes dans la ville d'Halabja arriveront aujourd'hui à Genève. Dix d'entre elles y suivront un traitement et les autres se rendront en République fédérale d'Allemagne, en Angleterre et aussi à New York. Les six civils qui seront soignés ici sont quatre enfants ou adolescents de 8, 10, 12 et 13 ans, un jeune homme de 20 ans et une femme de 30 ans. Nous apprécierions que des membres de la Conférence rendent visite aux blessés.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

Je voudrais, avant de lever la séance, rappeler que, comme cela a été annoncé jeudi dernier, je présenterai à la Conférence, pour adoption à notre prochaine séance plénière du jeudi 31 mars, la recommandation figurant au paragraphe 12 du rapport intérimaire de la vingt-cinquième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. J'ai suggéré dans cette recommandation que la prochaine session du Groupe spécial se tienne du 25 juillet au 5 août 1988, à Genève.

Je tiens à informer les membres de la Conférence que, le jeudi 31 mars, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati, sera le premier orateur à notre séance. Comme le veut l'usage lorsque vient parmi nous une personnalité de haut rang, j'invite les membres de la Conférence à se trouver dans cette salle à 9 h 55.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour pour aujourd'hui; je lève donc la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 31 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.